



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- 1** Lutte contre les TMS :
la Commission doit prendre
ses responsabilités

FACTEURS PSYCHOSOCIAUX

- 3** Harcèlement et violence
au travail : les partenaires sociaux
s'engagent sur la voie
de la prévention

- 7** Les accords-cadres européens :
"La meilleure option dans les
circonstances politiques actuelles"

LÉGISLATION EUROPÉENNE

- 9** Classification et étiquetage
des produits chimiques :
les enjeux du Système général
harmonisé pour les travailleurs

15 La stratégie communautaire 2007-2012

DOSSIER SPÉCIAL

Voyage à bord d'un objet
volant non identifié

Lecture critique de la
stratégie 2007-2012 de
santé et sécurité au travail

L'inspection reste un
maillon faible de la plupart
des stratégies nationales de
prévention

Conditions de travail en
Europe : un regard global

ÉLARGISSEMENT

- 40** Bilan de santé peu rassurant pour
les travailleurs croates

- 42** Santé et sécurité en Croatie :
peut mieux faire

NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

- 43** Politiques et pratiques de la
Bulgarie en SST. Perspectives

LIVRES : NOTRE SÉLECTION

49

TABLEAU DE BORD

52

BRÈVES

54

ÉVÉNEMENTS HESA

55

ÉDITORIAL

Lutte contre les TMS : la Commission doit prendre ses responsabilités

Les résultats de la dernière enquête européenne sur les conditions de travail confirment la tendance observée depuis de nombreuses années. Le groupe de pathologies causées par le travail dont souffre le plus grand nombre de travailleurs en Europe est constitué par les troubles musculosquelettiques (TMS). Si l'on observe une réduction des taux de fréquence des accidents du travail, liée au moins en partie à la réduction de l'emploi dans certains secteurs industriels, les souffrances, les incapacités de travail et les formes d'invalidité liées aux TMS indiquent que les politiques de prévention n'ont pas donné de résultats très probants dans ce domaine. Près d'un quart des travailleurs se plaignent de maux de dos. Les douleurs musculaires, la fatigue et le stress sont signalés par un peu plus de 22 % des travailleurs. Les enquêtes nationales sur les conditions de travail vont dans le même sens.

Ces données confirment que l'intensification du travail se produit dans des conditions qui portent massivement atteinte à la santé des travailleurs. Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales soulignent que les TMS constituent le symptôme d'une organisation du travail imposée par les directions d'entreprise. À l'opposé, le patronat tente de banaliser le problème. Il s'agirait d'un mal de civilisation lié aux mauvaises habitudes de vie. Son opposition à toute législation européenne dans ce domaine est tenace. Elle a été payante jusqu'à présent : la Commission n'a toujours pas présenté de proposition concrète de directive alors que ce point avait été identifié comme une priorité pour la stratégie communautaire de la période 2002-2006. La crédibilité de la politique communautaire de santé au travail sera fortement affectée si la Commission continue à reculer devant ses responsabilités et ne présente pas rapidement une proposition de directive cohérente et ambitieuse sur la prévention des TMS.

Les enquêtes européennes permettent de vérifier l'inconsistance et la mauvaise foi des arguments patronaux. Elles font apparaître une corrélation très forte entre la survenue de TMS et certains types d'organisation du travail. Dans l'enquête de la Fondation de Dublin, la corrélation la plus forte entre un

ensemble donné de conditions de travail et un groupe de pathologies concerne précisément les pathologies du dos. La corrélation entre un travail physiquement exigeant et ces pathologies est encore plus importante que la corrélation entre l'exposition à des nuisances chimiques et des difficultés respiratoires.

Les TMS contribuent donc de façon significative aux inégalités sociales de santé, à la dégradation accélérée des conditions de santé pour les secteurs les plus exploités de la population. Cette dégradation se produit tout au long de la vie et a des conséquences lourdes sur la qualité de vie des travailleurs vieillissants et de la population qui a atteint l'âge de la retraite. Il est vraisemblable que les jeunes travailleurs exposés aujourd'hui à des conditions de travail nocives connaîtront une usure prématurée débouchant sur des TMS dans un avenir plus ou moins proche.

Contrairement à ce qu'affirment parfois les représentants patronaux, l'état des connaissances permettrait de réaliser une prévention beaucoup plus efficace dès aujourd'hui. Il n'est nul besoin de développer de nouvelles études pour disposer des connaissances essentielles. L'argument concernant d'éventuelles incertitudes scientifiques n'est qu'un prétexte à l'inaction. Le coût des mesures de prévention n'est vraisemblablement pas non plus l'obstacle principal. Une prévention efficace en matière de TMS serait certainement profitable pour la société en réduisant les dépenses des systèmes de santé et de la sécurité sociale qui supportent actuellement l'essentiel des coûts "externalisés" par les entreprises. Quant aux coûts pour les entreprises, ils pourraient être amortis. La clé de l'hostilité patronale se trouve probablement ailleurs. Cela concerne le pouvoir dans l'entreprise. Les TMS sont directement liés à l'absence de contrôle exercé par les travailleurs sur leurs conditions de travail. C'est dans les professions et les secteurs où ce contrôle est le plus faible que les corps sont contraints à des postures et des mouvements qui, à la longue, portent atteinte à leur fonctionnement normal. L'intensité du travail, le travail monotone et répétitif, les pressions psychologiques, l'absence de consultation réelle des travailleurs sur l'organisation du travail sont autant de facteurs qui contribuent aux TMS.

La campagne contre les TMS lancée par les organisations syndicales met donc aussi l'accent sur la démocratie au travail. Un travail qui exerce un impact positif sur la santé est indissociable d'un travail où les travailleurs conquièrent pas à pas un contrôle majeur sur l'organisation et le contenu de leur activité.

Marc Sapir,

Directeur du département Santé-Sécurité, ETUI-REHS

LE DÉPARTEMENT SANTÉ-SÉCURITÉ DE L'INSTITUT SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA RECHERCHE, LA FORMATION ET LA SANTÉ-SÉCURITÉ (ETUI-REHS)

a pour objectif de promouvoir un haut niveau de santé et de sécurité sur les lieux de travail en Europe. Il succède au Bureau technique syndical européen (BTS), créé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats (CES). Il assure des missions de support et d'expertise pour la Confédération et le groupe Travailleurs du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Il est membre associé du Comité européen de normalisation (CEN). Il anime des réseaux d'experts syndicaux dans les domaines de la normalisation (sécurité des machines) et des substances chimiques (classification des substances dangereuses et établissement des valeurs limites d'exposition).

ETUI-REHS

Département Santé-Sécurité
5 bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 224 05 60
Fax: +32 (0)2 224 05 61
hesa@etui-rehs.org

L'ETUI-REHS bénéficie du soutien financier de la Communauté européenne.

La Communauté européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information contenue dans cette publication.



Newsletter HESA n° 33, novembre 2007

La Newsletter HESA est éditée trois fois par an en français et en anglais.

Editeur responsable : Marc Sapir, directeur général de l'ETUI-REHS et directeur du département Santé-Sécurité

5 bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles

Rédacteur en chef : Denis Grégoire (dgregoire@etui-rehs.org)

Secrétaire de rédaction : Géraldine Hofmann

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Emilia Dimitrova, Denis Grégoire, Roland Gauthy, Svetla Karova, Ivan Kokalov, Tony Musu, Sara Riso, Marc Sapir, Todor Todorov, Laurent Vogel, Aleksandar Zagorov

Documentation : Jacqueline Rotty

Diffusion : Géraldine Hofmann

Réalisation graphique : Coast

Illustration : © Jupiterimages

Imprimé en Belgique

<http://hesa.etui-rehs.org>